



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

police municipale

Question écrite n° 40157

## Texte de la question

M. François Lamy souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'application de la loi n° 99-291 du 15 avril 1999, relative aux polices municipales. Il lui demande le calendrier de parution des décrets d'application sans lesquels la loi ne peut être mise en oeuvre.

## Texte de la réponse

Le volet statutaire de la loi du 15 avril 1999 relative aux polices municipales a donné lieu à la publication au Journal officiel du 21 janvier 2000 de neuf décrets et de six arrêtés concernant la création du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale de catégorie B et l'aménagement du cadre d'emplois des agents de police municipale de catégorie C. Le projet de décret relatif à la commission consultative des polices municipales prévue par le nouvel article L. 2212-7 du code général des collectivités territoriales a été examiné par le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, dans sa séance plénière du 2 mars 2000. Enfin, trois décrets, en date du 24 mars 2000, intéressant les compétences et le fonctionnement des polices municipales ont été publiés au Journal officiel du 26 mars 2000 : le décret n° 2000-275 déterminant les clauses de la convention type de coordination prévue à l'article L. 2212-6 du code général des collectivités territoriales, le décret n° 2000-276 fixant les modalités d'application de l'article L. 412-51 du code des communes et relatif à l'armement des agents de police municipale, le décret n° 2000-277 fixant la liste des contraventions au code de la route prévue à l'article L. 2212-5 du code général des collectivités territoriales.

## Données clés

**Auteur :** [M. François Lamy](#)

**Circonscription :** Essonne (6<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 40157

**Rubrique :** Police

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 janvier 2000, page 285

**Réponse publiée le :** 24 avril 2000, page 2624